

## ADHESION

### « Alsace Bois Bûche : des entreprises alsaciennes qui s'engagent® »

Objet : adhésion à la marque « Alsace Bois Bûche : des entreprises alsaciennes qui s'engagent® »

Madame, Monsieur,

La marque « Alsace Bois Bûche : des entreprises alsaciennes qui s'engagent® » a pour objectif principal de donner au consommateur final, une meilleure lisibilité sur les produits achetés au travers essentiellement de 3 informations, à savoir, l'essence, la quantité et l'humidité.

De plus, elle doit également permettre au consommateur d'identifier les entreprises respectant les règles légales, tout en étant inscrite dans une démarche de promotion de la gestion durable du patrimoine forestier.

Ainsi, afin d'utiliser la marque « Alsace Bois Bûche : des entreprises alsaciennes qui s'engagent® », nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les différentes étapes à mettre en œuvre et les différents éléments à fournir :

1. *Prendre connaissance* de la marque  
(cahier des charges, règlement, exemple de facture type - documents **à conserver**)
2. *Remplir et signer* votre Bulletin d'adhésion  
(1 exemplaire **à conserver** – 1 exemplaire **à nous retourner** complété)
3. *Calculer* le montant de votre adhésion à partir du tableau des cotisations pour la période 2016-2017.  
(paiement par chèque à l'ordre de FIBOIS Alsace **à joindre** à la demande d'adhésion)
4. *Demander* une copie de votre inscription au registre du commerce et des sociétés (K Bis)  
(document **à nous retourner**)

Nous vous rappelons également, que dans le cadre de toute activité commerciale, industrielle ou artisanale, vous êtes soumis notamment à certaines règles que nous vous rappelons ci-dessous :

- inscription à la Chambre de Commerce ou des Métiers
- inscription auprès des services fiscaux afin de régler la TVA afférente
- inscription auprès des organismes sociaux
- inscription auprès d'une compagnie d'assurances de votre choix, pour la responsabilité civile
- inscription et déclaration auprès de la mairie de votre siège social pour le calcul de votre Contribution Economique Territoriale

A réception de votre demande d'adhésion dûment complétée, vous recevrez la confirmation de votre engagement avec votre numéro d'adhérent. **Ces documents doivent être conservés.**

Vous serez alors autorisé, sauf cas de démission, suspension ou exclusion, à vendre en Alsace votre bois en bûche en tant qu'ayant droit de la marque « Alsace Bois Bûche : des entreprises alsaciennes qui s'engagent® », et donc à utiliser le logo et le nom Alsace Bois Bûche.

Vous recevrez également un kit de communication comprenant :

- le logo de la marque en format informatique
- des autocollants à l'effigie de la marque à apposer sur les factures
- les plaquettes de communication à distribuer systématiquement en complément de votre facture, de votre bon de commande ou de votre bon de livraison

Restant à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Président du Comité de gestion

P.J. : - 1 ex. de la marque « Alsace Bois Bûche : des entreprises alsaciennes qui s'engagent® »  
- 1 ex. d'une facture type dans le cas d'une SARL  
- 2 ex. du bulletin d'adhésion  
- 1 ex. du tableau des cotisations pour la période 2016-2017

**BULLETIN D'ADHESION**  
**« Alsace Bois Bûche : des entreprises  
alsaciennes qui s'engagent<sup>®</sup> »**

Je soussigné :

Nom : ..... Prénom : .....

Qualité du représentant de l'entreprise : .....

Nom de l'entreprise ou Raison sociale : .....

Adresse du siège social : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

E-mail : ..... Site Internet : www.....

N° SIRET : ..... Code NAF : .....

Statut juridique : ..... Date de création : .....

DECLARE :

- Utiliser la marque « Alsace Bois Bûche : des entreprises alsaciennes qui s'engagent<sup>®</sup> » dont j'ai pris connaissance et dont j'accepte le contenu.
- M'engager à respecter les principes, le fonctionnement et le cahier des charges énoncés dans la marque.
- M'engager à faciliter le travail du Comité de gestion et du secrétariat de la marque, en autorisant notamment la réalisation de contrôles internes au sein de mon entreprise et /ou lors d'une livraison, et en acceptant de présenter tous les documents qui me seront demandés dès lors qu'ils ont un rapport avec le respect de la marque.
- Attester sur l'honneur que la situation de mon entreprise au regard des obligations légales, fiscales et sociales est à jour.
- M'engager à respecter la législation française en tout ce qui concerne mon activité.
- Accepter que mon adhésion à la marque soit rendue publique.
- Certifier l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier.

**Volume total de bois en bûche commercialisés en 2015 exprimé en mètre cube de bois empilés  
composé de bûches de 1 mètre :**

Pour les entreprises ayant débuté leur activité de commercialisation de bois en bûche  
durant l'année 2016, veuillez cocher la case ci-contre :

Fait à : ..... le : .....

Signature et Cachet de l'entreprise :

*Le Comité de gestion attire l'attention de l'ayant droit signataire, de la nécessité de conserver pendant  
une durée minimum de 3 ans, tous les documents lui permettant de justifier le respect de ses  
engagements. En effet, ces documents peuvent être demandés à l'occasion des contrôles internes.*

La présente adhésion doit être réalisée en 2 exemplaires, dont un est à conserver par le signataire et  
dont l'autre doit être envoyé par courrier à l'adresse suivante :

**FIBOIS Alsace – Alsace Bois Bûche**  
**Espace Européen de l'Entreprise**  
**2 rue de Rome**  
**67300 SCHILTIGHEIM**

Elle donne lieu à l'envoi d'une confirmation d'engagement comportant le numéro d'ayant droit, ainsi  
qu'au kit de communication.

Le Comité de gestion de la marque s'engage également à informer les ayants droit de tous les  
changements qui pourraient être apportés à la marque.

L'adhérent peut à tout moment résilier son engagement en informant le Comité de gestion par lettre  
recommandée avec accusé de réception à laquelle doit être jointe le dernier document de confirmation  
d'engagement.

## COTISATIONS ANNUELLES

### « Alsace Bois Bûche : des entreprises alsaciennes qui s'engagent<sup>®</sup> »

(Tarifs du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017)

✦ Les cotisations sont demandées lors de l'adhésion initiale, puis pour chaque nouvelle année.

✦ Les cotisations sont annuelles et correspondent aux droits pour l'utilisation du logo, du nom Alsace Bois Bûche et de la marque du 1<sup>er</sup> juillet de l'année N au 30 juin de l'année N+1 pour l'ensemble du bois en bûche commercialisé.

✦ Les cotisations sont établies en prenant comme référence le volume total de bois en bûche commercialisé durant l'année N-1. Le volume est à déterminer en mètre cube de bois empilés en prenant comme base des bûches de 1 mètre.

NB : Pour les entreprises ayant débuté leur activité de bois en bûche durant l'année N, la cotisation sera celle de la catégorie de 0 à 500 m<sup>3</sup> de bois empilés.

✦ Pour les entreprises souhaitant utiliser la marque en cours d'année, la cotisation doit être versée en totalité quand l'adhésion se fait entre le 1<sup>er</sup> juillet de l'année N et le 31 décembre de l'année N. Lorsque l'adhésion se fait entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1 et le 30 juin de l'année N+1, seule la moitié du montant de la cotisation sera exigée.

**✦ Les cotisations doivent être réglées dans les 2 mois qui suivent l'appel à cotisation. Ce délai passé, l'entreprise sera retirée de la liste des ayants droit jusqu'au règlement effectif de la cotisation.**

✦ Les cotisations perçues sont définitivement dues : aucun remboursement ne sera effectué en cas de suspension, exclusion ou arrêt volontaire d'utilisation de la marque.

✦ Le montant des cotisations en fonction des volumes commercialisés est le suivant :

VOLUMES COMMERCIALISES	COTISATIONS	
	Non adhérent GSNBCA	Adhérent GSNBCA
de 0 à 500 m <sup>3</sup> de bois empilés	100 €	80 €
de 501 à 1 000 m <sup>3</sup> de bois empilés	125 €	100 €
de 1 001 à 2 500 m <sup>3</sup> de bois empilés	200 €	160 €
de 2 501 à 4 000 m <sup>3</sup> de bois empilés	280 €	230 €
de 4 001 à 5 000 m <sup>3</sup> de bois empilés	350 €	300 €
de 5 001 à 7 500 m <sup>3</sup> de bois empilés	540 €	475 €
de 7 501 à 10 000 m <sup>3</sup> de bois empilés	750 €	675 €
de 10 000 à 15 000 m <sup>3</sup> de bois empilés	960 €	900 €
plus de 15 000 m <sup>3</sup> de bois empilés	1 440 €	1 350 €

GSNBCA : Groupement Syndical des Négociants en Bois de Chauffage d'Alsace

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS**
  
**« Alsace Bois Bûche : des entreprises alsaciennes qui s'engagent<sup>®</sup> »**

Je soussigné :

Nom : ..... Prénom : .....

Qualité du représentant de l'entreprise : .....

Nom de l'entreprise ou Raison sociale : .....

(A REMPLIR UNIQUEMENT SI DIFFERENT DE L'AN DERNIER)

Adresse du siège social : .....

Téléphone : ..... Fax : .....

E-mail : ..... Site Internet : www. ....

N° SIRET : ..... Code NAF : .....

Statut juridique : ..... Date de création : .....

DECLARE :

**Volume TOTAL de bois en bûche commercialisé en 2015 exprimé en mètre cube de bois empilés composé de bûches de 1 mètre (qu'il s'agisse de bois vendu dans le cadre ou en dehors de la marque) :**

dont
 
 en Alsace

**Pourcentage de bois en bûche commercialisés en Alsace en 2015 par classe d'humidité, par rapport au volume total de bois en bûche commercialisés en Alsace en 2015 :**

Bois sec 
                 
 Bois mi-sec 
                 
 Bois vert

Les statuts juridiques de l'entreprise ont changé (\*) :       oui       non

Fait à : ..... le : .....

Signature et Cachet de l'entreprise :

(\*) Dans le cas où les statuts juridiques de l'entreprise ont changé, veuillez renvoyer une copie de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K bis) à jour.

La présente demande de renseignements doit être réalisée en 2 exemplaires, dont un est à conserver par le signataire et dont l'autre doit être envoyé par courrier à l'adresse suivante :

**FIBOIS Alsace – Alsace Bois Bûche**
  
**Espace Européen de l'Entreprise**
  
**2 rue de Rome**
  
**67300 SCHILTIGHEIM**